

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/03/13

Date de convocation L'an deux mil vingt cinq  
**18 février 2025** le **LUNDI 3 MARS 2025** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
**25 février 2025**

Nombre de conseillers Etaient présents :  
Exercice : 26 Monsieur Alain CAYET  
Présents : 17 Monsieur Guy BRAS - Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Votants : 20 Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -  
Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL -  
Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY -  
Monsieur Patrick BRUGUET - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -  
Monsieur Thierry IMBERT

Excusés :

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Monsieur Hubert CHIVET qui donne procuration à Monsieur Guy BRAS  
Monsieur Olivier QUIGNON qui donne procuration à Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Audrey TISON  
Madame Christelle LEBAS  
Monsieur Jean-Claude NOEL  
Madame Sandrine SERGEANT

NM Secrétaire de séance :  
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

**Objet : Fonds publics et territoire – Demande de subvention pluriannuelle**

Monsieur le Maire expose

Le Fonds Publics et Territoires (FPT) contribue à accompagner les besoins spécifiques des familles et des territoires.

A ce titre, il participe aux objectifs de développement des offres aux familles, de réduction des inégalités territoriales et sociales, réaffirmés dans le cadre de la Convention d'objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée avec l'Etat.

Pour l'année 2025, l'enjeu est de poursuivre le déploiement du FPT afin d'améliorer la qualité des réponses apportées aux situations de vulnérabilité vécues par les familles et de renforcer l'approche territoriale des Caisse d'Allocations Familiales en positionnant leurs interventions sur le terrain de la prévention, de l'expérimentation et de l'évaluation.

La Caf du Pas-de-Calais réaffirme, pour l'année 2025, sa volonté de soutenir les partenaires qui contribuent aux politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes âgés de 3 à 25 ans.

Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20250304-20250313-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025

Le « Fonds Publics & Territoires – Axe Jeunesse » sur le territoire du Pas-de-Calais répond à des besoins non couverts et permet de financer des actions spécifiques que les prestations de service ne peuvent prendre en compte. Au titre de cet appel à projet une demande de subvention pluriannuelle peut être sollicitée.

Il est complémentaire à la politique d'aides aux partenaires menée par la Caf du Pas-de-Calais dans son règlement intérieur et aux politiques jeunesse menées par les autres partenaires institutionnels.

Il constitue un véritable levier d'innovation, d'expérimentation et d'évaluation qui nourrit la réflexion de la Caisse d'Allocations Familiales sur l'évolution de sa politique locale à conduire, en matière de jeunesse.

Un des axes d'intervention consiste à « soutenir les projets innovants en direction des adolescents ».

Aussi, dans le cadre du développement de la K'fet, une action « BOOST TOI ! » est proposée.

« BOOST TOI ! » est un projet ciblant les jeunes âgés de 11 à 16 ans. L'initiative vise à rassembler les jeunes, favorisant ainsi les rencontres, l'expansion de leur réseau social, et la création de liens entre des groupes de jeunes qui n'interagissent pas habituellement. Ses objectifs incluent l'augmentation de la diversité de la participation, le renforcement de l'initiative des jeunes, la promotion de la découverte d'activités culturelles et artistiques tout en les incitant sur leur mobilité, l'accroissement de l'implication des jeunes dans la vie de la commune, ainsi que l'établissement d'un programme collaboratif.

Le projet vise plusieurs thématiques avec les jeunes, tels que, la découverte de certains métiers, la pratique de certains sports, des activités culturelles et artistiques, mettre en place des actions pour la commune, mais surtout de redynamiser la jeunesse en mettant l'accent sur la mobilité.

La finalité, selon l'investissement des jeunes sur l'année complète, serait l'organisation d'un séjour.

A ce titre, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de mise en œuvre du programme d'actions proposé ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de la CAF du Pas de Calais la demande de subvention pluriannuelle 2025-2027
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 4 mars 2025  
Le Maire,  
Alain CAYET.



Accusé de réception en préfecture  
062-216207647-20250304-20250313-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2025  
Date de réception préfecture : 10/03/2025